

PLFSS 2018: les députés votent l'Ondam 2018

Mots-clés : #établissements de santé #médico-social #protection sociale #soins de ville #assurance maladie #clinique #déficit public-dette sociale #Ehpad #Espic #finances #géronto #handicap #hôpital #Parlement #PLFSS

POLSAN - ETABLISSEMENTS

PARIS, 30 octobre 2017 (APMnews) - Les députés ont voté vendredi soir un objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) pour 2018 en progression de 2,3% à 195,2 milliards €, dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2018.

Les députés ont achevé tard, dans la nuit de vendredi à samedi, l'examen du texte en première lecture, adoptant 213 amendements. Le vote solennel aura lieu mardi après-midi avant la transmission du texte au Sénat, qui l'examinera du lundi 13 au vendredi 17 novembre.

Les députés ont adopté l'article 54 au terme d'un scrutin public réclamé par le groupe de la gauche démocrate et républicaine (GDR), par 55 voix pour et 7 contre.

Afin de limiter la progression des dépenses à 2,3%, alors qu'elles devraient progresser en tendance de 4,5%, l'exécutif a prévu de réaliser 4,165 milliards d'euros d'économies en 2018, contre 4,05 milliards en 2017 (cf [dépêche du 28/09/2017 à 15:06](#)).

L'Ondam 2018 se décompose comme suit:

Sous-objectif	Montant prévu	Progression
Ondam soins de ville	88,9 milliards €	+2,4%
Ondam hospitalier	80,7 milliards €	+2,2%
Ondam médico-social	20,5 milliards €	+3%
Fonds d'intervention régional (FIR)	3,4 milliards €	+3%
Autres prises en charge	1,8 milliard €	+12,5%

Les autres prises en charge regroupent les soins à l'étranger, les dépenses des établissements accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques, notamment en matière

d'addictologie.

L'Ondam médico-social comprend une contribution aux dépenses en établissements et services pour personnes âgées (9,3 milliards €) et une contribution aux dépenses en établissements et services pour personnes handicapées (11,2 milliards €).

Le déficit de l'assurance maladie s'établirait à 800 millions € contre 4,1 milliards € en 2017, après 4,8 milliards € en 2016.

Le solde du régime général de la sécurité sociale en 2018 serait à l'équilibre, avec un excédent de 1,2 milliard € après un déficit de 1,6 milliard € en 2017 et 4,1 milliards € en 2016. En intégrant le fonds de solidarité vieillesse (FSV), le déficit tous régimes s'établirait à 2,2 milliards € en 2018.

Le comité d'alerte sur l'évolution des dépenses d'assurance maladie s'est montré prudent sur l'Ondam pour 2018, appelant à la mise en place de réserves suffisantes pour assurer sa tenue (cf [dépêche du 11/10/2017 à 16:06](#)).

La fixation d'un Ondam à 2,3%, conformément à l'engagement du chef de l'Etat pendant la campagne pour l'élection présidentielle, marque un desserrement de l'étau sur les dépenses de santé, après une progression limitée à 2,1% en 2017 et 1,75% en 2016 (1,93% selon la Cour des comptes).

Contrairement aux années précédentes, ni l'exécutif ni le rapport de la commission ne donnent d'indications sur le niveau retenu pour l'objectif global de dépenses (OGD), qui encadre le financement des prestations des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées et handicapées. Il s'élevait à 21,5 milliards € en 2017.

L'OGD n'est pas voté dans le PLFSS mais son montant était habituellement précisé en annexe 8 du PLFSS. Ce n'est plus le cas depuis le PLFSS 2015.

Parallèlement, le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) pour 2018-2022, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, prévoit une progression de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) de 2,3% en moyenne annuelle d'ici à 2020 (cf [dépêche du 24/10/2017 à 17:39](#)).

vg/ab/APMnews

[VG70YA5AA]

©1989-2017 APM International - <http://www.apmnews.com/depeche/93188/311197/plfss-2018-les-deputes-votent-l-ondam-2018>